

LE RELAIS asbl

Agence Immobilière Sociale de Woluwe-Saint-Pierre

Rue du Collège Saint-Michel, 13

1150 Woluwe-Saint-Pierre

Tél : 02/779.80.13

info@aislerelais.be

DOCUMENTS A FOURNIR LORS D'UNE INSCRIPTION AU SEIN DE L'A.I.S. « LE RELAIS »



**Tout dossier incomplet
ou jugé illisible vous sera rendu.
Nous n'acceptons que les photocopies
des documents demandés !**



Cher(e)s futur(e)s candidat(e)s,

Le dossier complet doit être déposé uniquement durant la permanence au sein de l'agence le mercredi de 8h30 à midi. (Aucune demande ne sera prise en compte par mail).

Vous pouvez également nous faire parvenir ce dossier complet par courrier recommandé si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer.

ATTENTION :

- **Tout changement de situation** (adresse, adresse mail, n° de téléphone, composition de ménage, revenus) **doit nous être signalé immédiatement** pour permettre la mise à jour de votre dossier.
- **Prenez votre temps pour bien remplir votre dossier d'inscription** car ce dossier ne pourra pas être modifié avant la révision annuelle qui aura lieu un an après la date de votre inscription.

Merci de votre compréhension

Copies de documents indispensables à fournir pour l'inscription :

Cochez les cases pour être sûr(e) d'avoir tous les documents.

- Copie des cartes d'identités de tous les membres du ménage** (adultes et enfants).
- Une composition de ménage datée de moins de 3 mois** (à retirer auprès de votre administration communale).
- Preuves de toutes les ressources de tous les membres majeurs du ménage** pour l'année civile **2018** et/ou pour l'année civile **2019**.
- Si vous avez travaillé**, nous avons besoin de **la fiche 281.10** (fiche remise par votre employeur pour remplir votre déclaration de contribution). Vous pouvez obtenir un duplicata auprès du SPF Finances, 1030 Bruxelles.
- Le dernier avertissement extrait de rôle reçu** (pour autant qu'il ne mentionne pas un solde de 0 euro !). Un duplicata peut également être demandé auprès du SPF Finances.
- Revenu d'intégration sociale : attestation du CPAS.**
- Indemnités de mutuelle : attestation de la mutuelle.**
- Allocations de chômage : attestation de votre organisme de paiement** (syndicat ou CAPAC).
- Pension : attestation de l'Office National des Pensions.**
- Allocations d'handicap : attestation du Service Public Fédéral Sécurité Social** (Bld du Jardin Botanique, 50/150 à 1000 BRUXELLES).

Tout autre document jugé utile pour le traitement de votre demande, selon votre situation :

- Copie du jugement concernant la garde des enfants** (afin de justifier le nombre de chambre).
- En cas de règlement collectif de dettes : les coordonnées de votre médiateur de dettes.**
- En cas de guidance budgétaire du CPAS : une attestation du CPAS.**
- En cas d'administration provisoire de biens : les coordonnées de votre administrateur de biens.**
- En cas de grossesse : un certificat médical mentionnant la date présumée de l'accouchement.**